

# SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Rencontres  
7 et 8 octobre 2020



# SOMMAIRE

- **Introduction**
- **Rappel des obligations du responsable d'entreprise**
- **Les interventions des entreprises extérieures**
- **Les obligations réglementaires**

# INTRODUCTION



## Pourquoi la mise en place d'une politique Santé – Sécurité ?

- + Répondre aux exigences réglementaires
- + Organisation mieux structurée
- + Visibilité, suivi des activités sur chaque centrale
- + Amélioration de la communication interne et externe
- + Image et crédibilité vis-à-vis des parties prenantes externes

# **RAPPEL DES OBLIGATIONS DU RESPONSABLE D'ENTREPRISE (LE DOCUMENT UNIQUE)**



# RAPPEL DES OBLIGATIONS DU RESPONSABLE D'ENTREPRISE

**La loi définit une obligation générale de sécurité qui incombe à l'employeur.**



- *Article L 4121-1 du code du travail* : L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger **la santé physique et mentale** des travailleurs.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

- *Article 221-6 du code pénal* : Le fait de causer, dans les conditions et par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement, la mort d'autrui constitue **un homicide involontaire puni de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende.**

- En cas de violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement, les peines encourues sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75000 euros d'amende

# RAPPEL DES OBLIGATIONS DU RESPONSABLE D'ENTREPRISE

## Le document unique



- Il est introduit dans le Code du Travail par l'article R. 4121-1 qui oblige pour l'employeur de créer et de conserver un document transcrivant les résultats de l'évaluation des risques.

- L'absence du Document Unique après le 01/11/2002, ou, le fait de ne pas le mettre à jour est puni d'une contravention de 5ème Classe : **1500 euros par unité de travail.**

**Un Document Unique doit être mis à jour au minimum tous les ans ou lors d'une modification des installations ou outils de travail.**

# RAPPEL DES OBLIGATIONS DU RESPONSABLE D'ENTREPRISE

## Le document unique



N°	Dangers	Risques, Dommages	Actions préventives en place	EVRP				Actions correctives
				G	F	M	P	
UT1 01	Circulation et déplacements avec un véhicule	Chocs	Le salarié indique au responsable de la centrale s'il ne dispose plus du permis de conduire. Le salarié peut utiliser son véhicule personnel pour réaliser des petits déplacements.	2	2	0,1	0,4	
UT1 02	Conditions de travail : procédure sécurité lors de l'arrivée d'une nouvelle personne	Blessures diverses suite à une aggravation des aléas	Lors de ses premiers pas dans la centrale, le nouveau personnel est accompagné d'une personne ayant une forte expérience. Le responsable de la centrale est disponible pour répondre aux questions des nouveaux salariés. Le mode opératoire à respecter lors des interventions est à disposition dans un dossier au niveau du bureau. Le personnel arrivant prend connaissance de ce mode opératoire à respecter.	3	2	0,5	3	Mettre en place une procédure d'accueil sécurité pour les nouveaux salariés. Mise en place d'un livret d'accueil sécurité. Mise en place de l'affichage obligatoire dans la centrale.
UT1 03	Conditions de travail : accident de travail, incident	Aggravation du danger	Une pharmacie se trouve à disposition dans la centrale au niveau du bureau.	3	1	0,5	1,5	Mise en place d'une conduite à tenir en cas d'accident dans la centrale.



# RAPPEL DES OBLIGATIONS DU RESPONSABLE D'ENTREPRISE

## Le document unique



N° risque	Unité de travail	Dangers	Mesures à prendre pour maîtriser le risque	Pilote	Délai	Etat du risque	Risque pris en compte?
UT1 02	Risques généraux	Conditions de travail : procédure sécurité lors de l'arrivée d'une nouvelle personne	Mettre en place une procédure d'accueil sécurité pour les nouveaux salariés. Mise en place d'un livret d'accueil sécurité. Mise en place de l'affichage obligatoire dans la centrale.				
UT1 03	Risques généraux	Conditions de travail : accident de travail, incident	Mise en place d'une conduite à tenir en cas d'accident dans la centrale.				
UT1 04	Risques généraux	Conditions de travail: risques psychosociaux	Réalisation d'une étude sur les RPS.				
UT1 05	Risques généraux	Conditions de travail : travailleur isolé	Réflexion à avoir pour mettre en place des PTI. Mettre en place des consignes pour le travail isolé.				
UT1 07	Risques généraux	Intervention d'une entreprise extérieure et dans une entreprise utilisatrice	Rappel de l'importance de rédiger un plan de prévention entre les entreprises extérieures et l'entreprise utilisatrice en amont de l'intervention des entreprises extérieures. Rédaction d'un permis de feu entre l'entreprise extérieure et l'entreprise utilisatrice en amont de l'intervention de l'entreprise extérieure lorsque l'intervention de celle-ci entraîne un point chaud.				

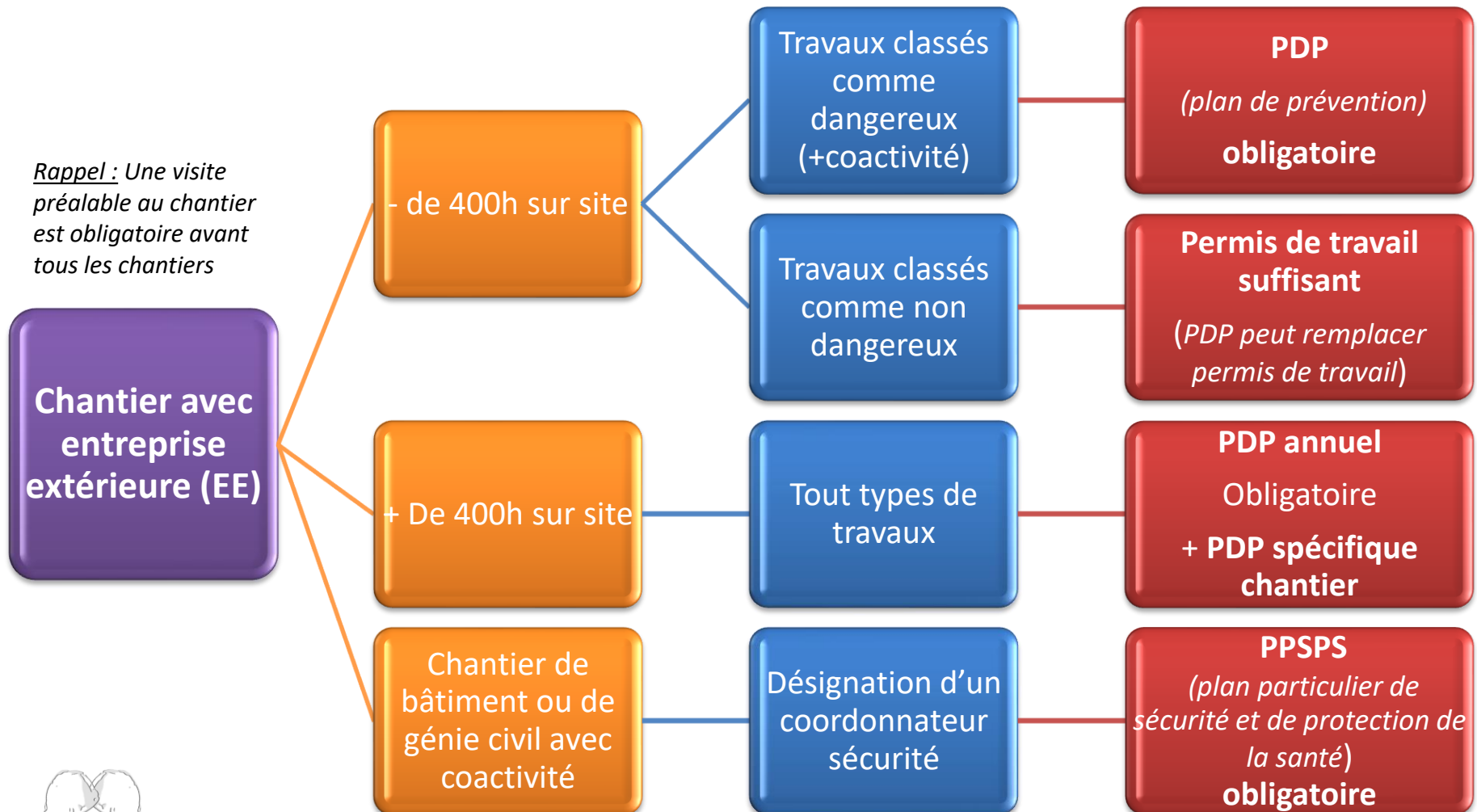
# LES INTERVENTIONS DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES



# ZOOM SUR LES INTERVENTIONS D'ENTREPRISES EXTÉRIEURES/ ENTREPRISES UTILISATRICES

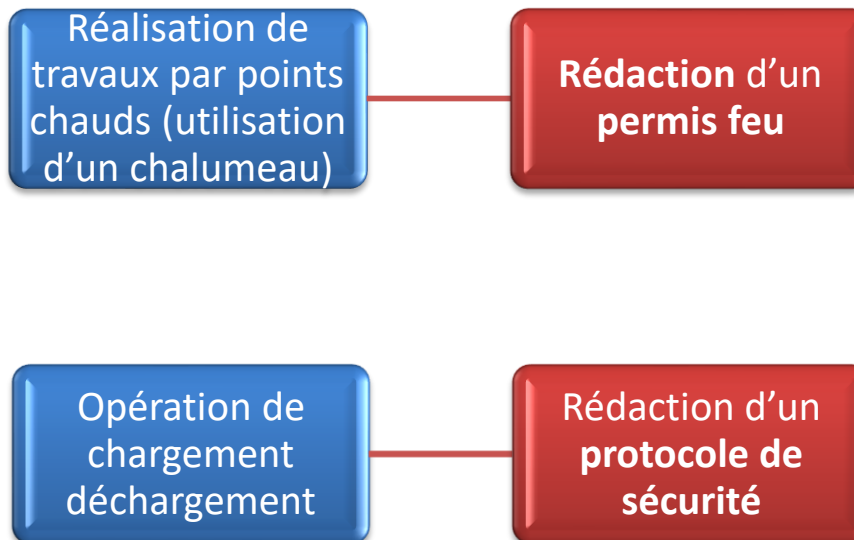
## Documents spécifiques :

*Rappel : Une visite  
préalable au chantier  
est obligatoire avant  
tous les chantiers*



# ZOOM SUR LES INTERVENTIONS D'ENTREPRISES EXTÉRIEURES/ ENTREPRISES UTILISATRICES

## Documents spécifiques :



# LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES



# LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

## L'affichage obligatoire

- Le Code du travail **impose** l'affichage obligatoire de différentes informations destinées aux salariés.
- Toutes les entreprises, **dès le 1<sup>er</sup> salarié**, sont soumises aux obligations du code du travail et donc à l'affichage obligatoire.
- L'affichage obligatoire a été mis à jour suite à l'ordonnance légale du 26 juin 2014 portant simplification et adaptation du droit du travail.

Exemple d'informations que doit comprendre l'affichage obligatoire :

*Coordonnées de l'inspection du travail et de la médecine du travail, numéros des services d'urgences, consignes incendie, horaires de travail, modalités d'accès au document unique...*

## L'accueil sécurité

- Lors de la prise de fonction d'un nouveau salarié, vous devez réaliser un accueil sécurité. Il peut s'agir d'un nouvel embauché, d'un intérimaire ou d'un salarié mis à disposition.

Quel que soit son statut, l'accueil sécurité est obligatoire.

# LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

## La réalisation des contrôles périodiques

Exemple de contrôles à effectuer au minimum tous les ans :

- Le levage : Soit tous les six mois, soit une fois par an  
→ *Pont roulant, chariot élévateur, nacelle...*
- Les EPI : Une fois par an  
→ *Casques, harnais de sécurité, mousquetons, longes...*
- Electrique : Une fois par an  
→ *Bâtiment et installations de chantier (avant de débiter un chantier)*
- Extincteur : une fois par an

Mettre en place un registre de sécurité

## La réalisation des formations

Exemple de formations :

- Formations : électrique, CACES, SST, pont roulant...



# Merci pour votre attention

